

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de **DOURDAN**

du Conseil Municipal du 14 décembre 2018

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018104

Présents : 20

Votants : 32

Objet : Budget Principal 2019 – Autorisation donnée à l'exécutif d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le 14 décembre 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 7 décembre 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Claudine KIEFFER, Luc TURNER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Désigane FLORE, Elsa CAUDY, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Christophe JEDRECY, Brigitte ZINS, Eric RINEAU, Christophe NICOLAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Catherine AUBERT à Séverine HULBACH, Pierre DUCOLONER à Thérèse GILBERT, Annie SARRAN à Christophe JEDRECY, Farid GHENNAM à Thomas KIEFFER, Didier LECRENAIS à Olivier BOUTON, Aude BOQUET à Nicolas LECOT, Jean-Jacques DULONG à Béatrice CROS, Romain VITEAU à Brigitte ZINS, Olivier LEGOIS à Eric RINEAU, Marie-Ange ROUSSEL à Claudine KIEFFER, Nadia LE BOURNOT à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA à Marc MACAN.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L1612-1,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 5 décembre 2018,

Considérant que le budget primitif 2019 du budget principal devrait être voté avant le 15 avril 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de commencer à engager des dépenses d'investissement dès le début de l'année,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** Madame la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2018, soit 658 234,42€ :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	35 612,50 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	69 916,40 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	552 705,52 €
- **de dire** que ces crédits seront inscrits au budget principal, budget primitif 2019 de la commune

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : **21 DEC. 2018**
- Transmis au représentant de l'Etat



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme
La Maire

Maryvonne BOQUET
Maryvonne BOQUET